



LES FRIGON

BULLETIN DES FAMILLES FRIGON,
FRIGONE, FREGO, FREEGO,
FREGOE, ,FREGON, FREGONE

Bulletin français: ISSN 1703-4167
Bulletin bilingue: ISSN 1703-4140

VOLUME 28 - NUMERO 3

AUTOMNE 2021

NOTES DE RECHERCHE SUR LA FRANCE DU 17^e SIÈCLE⁴ - PARTIE III

Gérald Frigon¹¹⁶



Économie

- ⇒ Mazarin remplace Richelieu en 1643. En 1648, la France est pratiquement en banqueroute et doit lever des impôts supplémentaires pour garantir ses emprunts. De 1643 à 1661, la fortune du cardinal Mazarin croit de 50 millions de livres et celle de son lieutenant, l'abbé Fouquet, de plus de 15 millions de livres. (En passant, Mazarin est un des rares cardinaux à n'avoir jamais été ordonné prêtre).
- ⇒ Mazarin reste discret dans ses dépenses, mais Fouquet fait étalage de sa richesse : au printemps 1661, il lance 6 000 invitations pour l'inauguration de son château de Vaux le Vicomte. Les festivités durent une semaine et chacun repart avec un cadeau : bijou, œuvre d'art, cheval... Le Roy Louis XIV est furieux, car il constate qu'il s'est servi dans les fonds du royaume pour cette construction. La reine le calme pour l'empêcher de faire arrêter cet escroc sur-le-champ le roi décide qu'il prendra en main le contrôle des dépenses du royaume. Colbert devient son exécutant comme contrôleur des finances.
- ⇒ En septembre 1661, Fouquet est arrêté et poursuivi pour fraude de l'état. Ses biens sont confisqués, dont le château de Vaux, évalué à 9 millions de livres, celui de Belle-Île à deux millions, sa maison de Paris, Saint-Maudé, etc. Il sera

emprisonné à vie.

- ⇒ Le procès met en évidence que de 1647 à 1656, Fouquet avait signé pour 20 millions de livres de billets. On préparait un achat et on faisait approuver le billet par la régente. On annulait ensuite la commande, mais sans annuler aux livres l'ordre de payer... et on empochait le paiement.
- ⇒ Durant le mois précédent la mort de Mazarin, Colbert fait un plan pour que l'état récupère 15 millions de livres à son décès. Le reste va aux héritiers.

(Suite page 42)

⁴Références :

Histoire de la vie et de l'administration de Colbert, par Pierre Clément, éd. Guillaumin, Paris 1846).
Brève histoire du peuplement européen en Nouvelle-France, Robert Larin, Ed. Septentrion, 2000
Le France impériale et le Nouvelle-France, Michel Brunet, Ed. Pierre Tisseyre, 2017

SOMMAIRE

Notes de recherche sur la France - III	41
Le mot de la présidente	43
Conseil d'administration et responsables	43
L'équipe du bulletin	43
Notes de recherche sur la France - III	44
Saviez-vous que	44
Au fil des archives- mariés deux fois	45
Le destin tragique de Jacob Chamois et Rachel Dallé	48

Postes Canada

Numéro de la convention **40069967**
de la Poste - publication

Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:
Association des familles Frigon inc.
1190, 37^e Avenue
Laval (QC) H7R 4W4

IMPRIMÉ - PRINTED PAPER SURFACE

Pour le renouvellement de votre cotisation,
consulter votre date d'expiration dans le bloc adresse.

(Suite de la page 41)

- ⇒ En 1661, les impôts totalisaient 90 millions, mais après les frais de perception et les rentes il revenait 35 millions à l'état. Alors fut créée une cour de justice pour les crimes d'argent. On versait au délateur un sixième de l'argent récupéré. Déjà en 1663 on totalisait 500 condamnations et 70 millions récupérés, et en 1669, au démantèlement de cette cour, les récupérations totalisaient 110 millions.
- ⇒ En 1661, Louis XIV aurait décidé de construire Versailles. Il ne sera pas dit que l'un de ses commis aura un plus beau château que le sien. Le Vau y est chargé, mais les plans sont maintes fois revus. De 1668 à 1715, on y aura versé en immobilisation 116.8 millions de livres.
- ⇒ Les impôts du pays seront uniformisés par Colbert. Avant, l'impôt foncier était fonction du nombre de bêtes à corne dans certaines régions. Ailleurs, basé sur le nombre de fenêtres de l'habitation ou bien d'autres considérations...
- ⇒ De 1661 à 1683, Colbert aura diminué les tailles (impôts des roturiers) de 53 à 32 millions, tout en augmentant les revenus de l'État de 57 millions de livres. Il a aussi permis aux commerçants d'accroître leur revenu en éliminant 17 fêtes chômées, en 1666. Durant ces 20 années comme ministre d'État à la Marine, la flotte française passa de 18 à 276 navires.
- ⇒ Colbert travaillait 16 heures par jour, du lundi au samedi et très souvent le dimanche matin. Il usa de son influence plus pour procurer l'aisance à sa famille et ses amis que pour accroître sa richesse personnelle. En 1678, pour les cinq tâches et responsabilités qu'il occupait, ses appointements s'élevaient à un total de 55 500 livres. Maintes fois, le Roy lui fit cadeau de 50 ou 60 000 livres, car il trouvait qu'il méritait plus que son salaire.
- ⇒ Dans les livres de dépenses de l'état, figurait une rubrique : « versé au comptant du Roy ». Elle pouvait être annuellement entre 2.2 et 12 millions de livres. Le Roy avait cette liberté permettant soit d'entretenir des espions aux cours d'Angleterre, d'Espagne ou d'ailleurs, et dans Paris même (les « mouches » sous la direction du marquis d'Argenson), soit pour des cadeaux à ses maîtresses, soit pour toutes autres raisons non divulguables.
- ⇒ En 1661 Louis XIV recommence à vendre des titres de noblesse, mais Colbert le convainc, en 1664 à les révoquer. Dans ce temps-là, les nobles et les ecclésiastiques ne payaient pas d'impôt. Colbert se met à la recherche des faux nobles. Seulement en Provence, il en découvrit 1257 et récupéra 20 millions de livres en impôt et amende. Il était courant de payer un faussaire pour se faire composer un titre de noblesse.
- ⇒ En 1664, Colbert donne charge à une commission d'enquêter sur les offices. Depuis qu'Henri IV avait commencé la vénalité des offices, elles avaient été vendues 187 millions de livres, mais le prix courant de leurs valeurs était de 459 millions. Déduction faite des gages aux titulaires, une somme de 419 millions avait été soutirée du commerce et de l'agriculture et partagée entre ces 46 000 familles titulaires. En 1665 et à nouveau en 1669 Colbert fixa le prix des offices.
- ⇒ Au 17^e siècle, Paris était la plus grande ville du monde. Pour nourrir cette population, l'agriculture de subsistance a dû se transformer en agriculture de marché. Un hectare de prairie produit 1,5 million de calories en blé, mais au plus 340 000 calories en viande. Les Français mangent donc de moins en moins de viande et de plus en plus de pain.
- ⇒ En 1662, les récoltes furent perdues et la famine fut terrible. Le prix du blé importé tripla, dû aux intermédiaires et au transport. Le directeur de l'Hôpital général de Paris prit 130 000 livres sur son budget de construction pour l'achat de blé pour ses 6 262 pensionnaires et autres pauvres du voisinage.
- ⇒ Colbert abolit en 1664 les douanes entre les villes et sur les ponts, ce qui favorisa le commerce et diminua le coût des denrées. Il établit aussi, de 1664 à 1667, cinq compagnies Maritimes, pour rivaliser avec celles de Hollande, mais une seule fut rentable à long terme... celle qui faisait le transport avec l'Afrique, car elle faisait aussi la traite

(Suite page 44)



Bonjour à tous les membres de notre Association

En ces temps de pandémie, il y a déjà plus de deux ans que nous nous sommes tous rencontrés. Notre dernière Assemblée générale date du mois d'août 2019. Quelle catastrophe que ce virus qui a paralysé toute la planète et décimé des millions de personnes!

Nous sommes à la recherche d'un endroit sécuritaire qui respecterait toutes les mesures sanitaires, où nous pourrions nous réunir pour une assemblée du Conseil ainsi qu'une Assemblée générale. Ce

n'est pas chose facile, étant donné que nous devons faire face à plusieurs contraintes et restrictions. Quelques membres du Conseil sont très actifs en ce sens et nous espérons y parvenir avant longtemps.

On s'aperçoit que le bilan quotidien s'améliore au Québec. Nous sommes donc en droit d'espérer un retour à la vie normale sous peu.

En attendant de tous se revoir en bonne santé, on continue de faire attention, on garde le sourire, le meilleur est en avant.

Au plaisir, Odette Frigon

NDR : Pour ceux qui ont une date d'expiration du 31 mars 2021, vous avez reçu un formulaire de renouvellement par courriel ou par la poste. Nous comptons sur votre fidèle soutien pour garder l'Association des familles Frigon vivante et productive.

Secrétariat de l'Association: 1400, Croissant du Moulin, Duvernay, Laval, QC H7E 3K5

Pour toute correspondance avec l'Association: secrtaire.frigon.org@gmail.com Site Internet: frigon.org

Conseil d'administration 2021-2022

Présidente par intérim : Odette Frigon₂₉₁ Saint-Jérôme, QC
 Secrétaire : Claude Frigon₂₅₆ Laval, QC
 Trésorière : Francine Frigon₂₇₁ Saint-Prosper-de-Champlain, QC

Administrateurs et administratrices

André Pelletier ₂₉₀	Saint-Jérôme, QC	Claire Renaud-Frigon ₂₇₉	Ottawa, ON
François Frigon ₁₃₀	Laval, QC	Gérald Frigon ₁₁₆	Laval, QC
Jacques Frigon ₁₀₄	Ottawa, ON	Lucie Gravel ₂₇₅	Saint-Maurice, QC
Murielle Dubois-Frigon ₂₉₇	Laval, QC	René Frigon ₀₇₅	Terrebonne, QC
Rita Frigon ₁₇₈	Laval, QC		

NDR: Pour connaître les conseils d'administrations depuis 1994: <https://frigon.org/a-propos-de-nous/administration>
 Cliquer sur « Historique des conseils d'administration et des équipes du bulletin »

Responsables des comités

Archives généalogiques:	Jean-René Frigon ₀₁₁	Trois-Rivières, QC
Base des membres:	François Frigon ₁₃₀	Laval, QC
Bulletin <i>LES FRIGON</i> :	François Frigon ₁₃₀	Laval, QC
Recherche <i>Les Frigon en Europe</i> :	Gérald Frigon ₁₁₆	Laval, QC
Site Facebook:	Recherchons une personne intéressée à ce poste	
Site Web:	Jean-René Frigon ₀₁₁	Trois-Rivières, QC

Dépôt légal - 3^e bulletin 2021
 Bibliothèque nationale du Québec

L'ÉQUIPE DU BULLETIN

Dépôt légal - 3^e bulletin 2021
 Bibliothèque et Archives Canada

Responsable du comité du bulletin et du montage

- François Frigon₁₃₀

Rédaction et révision des textes en français

- Gérald Frigon₁₁₆
- Pierre Frigon₀₀₄

Rédaction, traduction et révision des textes en anglais

- Claire Renaud-Frigon₂₇₉
- Jacques Frigon₁₀₄

(Suite de la page 42)
d'esclaves.

- ⇒ Mais Colbert n'avait pas toujours raison : en 1663, il écrit au roi cette note : « Le temps du mécénat est révolu; c'est au Roy à prendre les artistes en charge ». Déjà on versait des pensions à plus de 30 poètes et littéraires français. Il institue cette année-là l'Académie des belles-lettres, l'Académie de peinture et de sculpture en 1665 et l'Académie des sciences en 1666. En 1664, on ajoute à la liste des pensionnés une douzaine de poètes ou scientifiques étrangers, tant pour des raisons politiques que par amour des lettres et des sciences.
- ⇒ La France a toujours vu la Nouvelle-France comme une simple source de fourrures et de morues. Elle n'a jamais désiré développer cette colonie comme le firent les Anglais, les Espagnols et les Portugais pour leur colonie américaine. Voyons les faits : En 1715, la population de la France était d'environ 21 000 000 d'habitants alors que l'Espagne en avait ± 8 000 000, l'Angleterre ± 7 000 000 et le Portugal ± 1 800 000. De 1493 à 1579, l'Espagne envoya 250 000 colons en Amérique et le Portugal envoya 100 000 colons avant 1600. Les Anglais envoyèrent 450 000 colons en Amérique entre 1600 et 1800, alors que la France envoya 27 000 migrants de 1608 à 1763, dont seulement 14 000 s'établirent et eurent descendance. Il s'en suivit qu'en 1752, la population de la Nouvelle-France était de 70 000 habitants (excluant les 7 400 de la Louisiane) et que celle des colonies anglaises était de 1 500 000 habitants. Cette situation résultait d'un choix délibéré du roi de France. En effet, l'ingénieur militaire Vauban faisait rapport au roi Louis XIV en 1699 que la population de la Nouvelle-France devrait dépasser le 1 000 000 d'habitants pour prospérer et se défendre contre ses voisins. Or, depuis 150 ans, l'Espagne et le Portugal étaient en perpétuel conflit frontalier pour leurs possessions en Amérique du Sud lorsqu'ils en vinrent à une entente négociée en 1750, départageant définitivement l'Amérique du Sud entre eux (le traité de Madrid). De 1749 à 1754, Versailles et Londres étaient en perpétuelle négociation pour leurs conflits territoriaux d'Amérique. Leurs diplomates n'étaient pas sans connaître le traité de Madrid. En décembre 1750, le ministre anglais Bedford proposa à l'ambassadeur français à Londres, le duc de Mirepoix, de négocier une ligne arbitraire qui réglerait la frontière de l'Amérique du Nord une fois pour toutes. Louis XV refusa cette proposition. Il aurait pu conserver tout le territoire de la Gaspésie à l'Alberta et peut-être même Terre-Neuve et la baie d'Hudson, mais il perdit tout sauf un accès à la pêche à la morue au sud de Terre-Neuve.
- ⇒ Et pour finir, un mot du cardinal Richelieu : « Je n'entreprends rien que je n'y aie bien pensé; mais quand ma résolution est prise, je vais droit au but, je renverse tout, je fauche tout, et, ensuite je couvre tout de ma robe rouge ».

Juin 2012 - octobre 2020

SAVIEZ-VOUS QUE...

Le 30 juin 2018¹ l'ACTION D'AUTRAY relate la première pelletée de terre à Saint-Gabriel-de-Brandon pour la construction de la phase I du centre multifonctionnel.

Le centre portera le nom de Centre multifonctionnel Desjardins du Nord de Lanaudière pour une durée minimale de 10 ans.

¹<https://www.lactiondautray.com/article/2018/06/30/une-premiere-pelletee-de-terre-signifiante-a-saint-gabriel-de-brandon>



De gauche à droite: André Villeneuve (député), Jeanne Pelland (directrice générale), Mario Frigon (maire) et Kathie Cimon



Voici l'histoire de deux jeunes qui se sont mariés en bonne et due forme dans la paroisse Sainte-Mère-Église, en Normandie, et qui se voient obligés de se séparer sur ordre de l'Église et de se remarier. Comment est-ce possible? Le mariage catholique n'est-il pas indissoluble?

Voilà une situation peu commune. Il s'agit du mariage de Guillaume Hamelin et d'Anne Marcadey célébré le 10 août 1672, déclaré illégitime au début d'octobre 1673 pour consanguinité au 3^e degré. Dispense accordée par l'évêque de Bayeux le 14 octobre, puis mariage célébré à nouveau le 21 suivant. Voici l'acte qui relate cette histoire¹.

Guillaume Hamelin, sieur des Hougues², âgé de vingt-sept ans ou viron, et dam^{lle}³ Anne Marcadey, aagée de vingt-huit ans ou viron, fille de sire Gedeon Marcadey⁴, escuyer, et de François Lancre de la paroisse de S^{te} Mere Eglise ayant esté esposés en ceste eglise le **dixième aoust de l'année dernière** [1672]

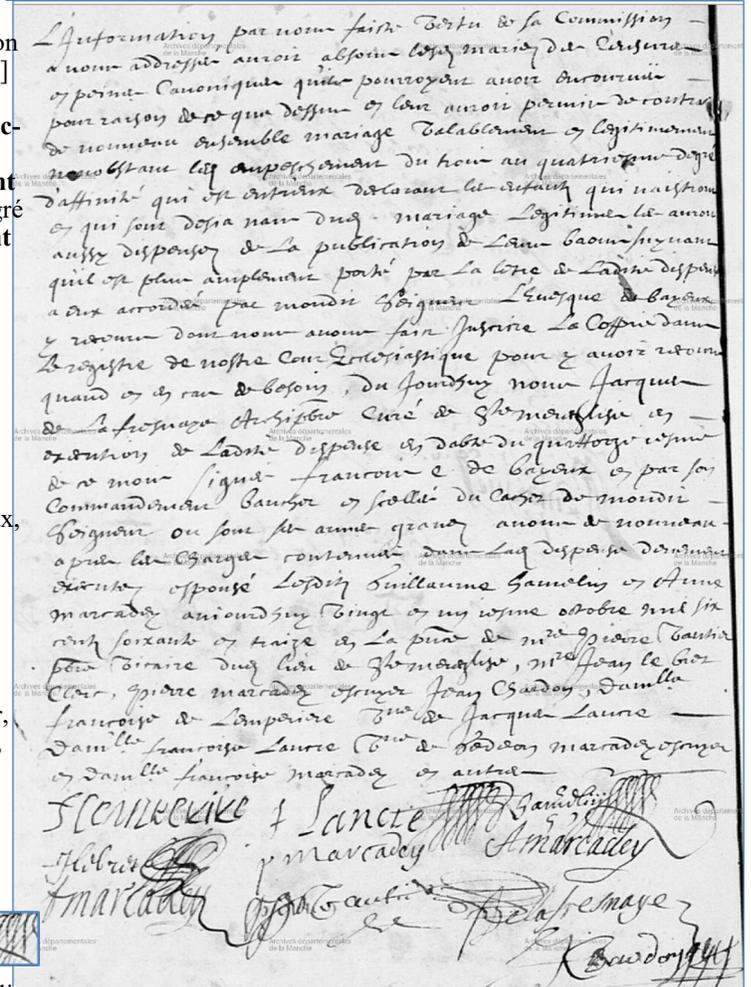
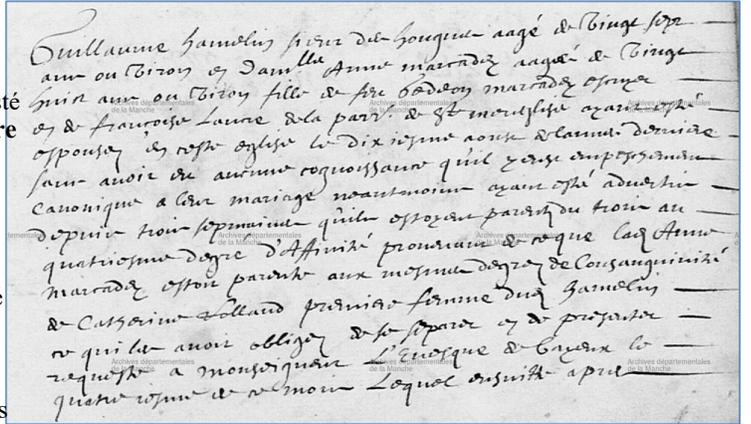
sans avoir eu aucune cognoissance qu'il y eut empeschement canonique à leur mariage. Néanmoins, ayant esté adverti depuis trois sepmaines qu'ils estoient parents du trois ou quatrieme degré d'affinité provenant de ce que ladite Anne Marcadey estoit parente aux mesmes degrés de consanguinité de Catherine Rolland, première femme dudit Hamelin.

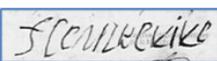
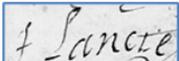
Ce qui les avoit obligés de se séparer et de présenter requeste à monseigneur l'evesque de Bayeux le quatrieme de ce mois [4 octobre 1673]. Lequel ensuite après

l'information par nous faite mois [en vertu] de sa commission à nous adressée, aurait absous lesdits mariés des [censures ?] et peines canoniques qu'ils pourroient avoir encourus pour raison de ce que dessus, et leur auroit **permis de contracter**

de nouveau ensemble mariage valablement et legitement nonobstant ledit empêchement du troisieme ou quatrieme degré d'affinité qui est entreux, **déclarant les enfants qui naistront ou qui sont déjà nés dudit mariage légitime**. Les auroit aussi dispensés de la publication de leurs bans suivant qu'il est plus amplement porté par la lettre de ladite dispense à eux accordée par mon dit seigneur l'évesque de Bayeux, [et reconnue?], dont nous avons fait inscrire la copie dans le registre de nostre cour ecclésiastique pour y avoir recours quand et en cas de besoin. Du jourdhuy, nous, Jacques de la Fresnaye, archiprete et curé de Sainte-Mère-Église en exécution de ladite dispense en dabte **du quatorzième de ce mois [octobre 1673]**, signée François, e^{veque} de Bayeux, et par son

commandement [bouchée?] et scellée du cachet de mon dit seigneur où sont ses armes gravées, **avons de nouveau, après les charges contenues dans ladite dispense, dument executée, espousé lesdits Guillaume Hamelin et Anne Marcadey, aujourd'hui vingt et unième octobre mille six cent soixante et treize en la pré^{sence}** de maitre Pierre Vautier, pretre vicair dudit lieu de S^{te}-Mere Eglise, m^{aitre} Jean Lebret, clerc, Pierre Marcadey, escuyer, Jean Chardon, dam^{oiselle} François de Lempérière, v^{euve} de Jacques Lancre, damoiselle François Lancre, veuve de Gédéon Marcadey, écuyer, et dam^{oiselle} François Marcadey et autres.



 Françoise de Lempérière Françoise Lancre Guillaume Hamelin

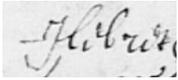
¹<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085773WfZfne/a60f5342f6>, éléments 140 et 141, page de droite.

(Suite de la page 45)

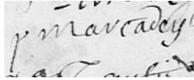
²Au sujet de la famille de Guillaume Hamelin, sieur des Hougues, voir : <https://gw.geneanet.org/ransot?lang=fr&n=hamelin&oc=0&p=marie>

³Damoiselle : désigne la fille d'un noble. C'est aussi le titre qu'on donne à l'épouse du propriétaire d'une seigneurie. Sous l'Ancien Régime, le propriétaire d'une seigneurie portait le titre de « écuyer sieur de », qu'il soit propriétaire du tout ou d'une partie de seigneurie.

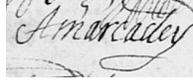
⁴Gédéon Marcadey et Françoise Lancre : voir <https://gw.geneanet.org/lemon50?n=marcade&oc=&p=gedeon>



Jean Lebrat



Pierre Marcadey



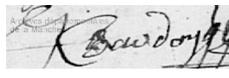
Anne Marcadey



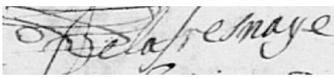
Françoise Marcadey



Pierre Vautier



Jean Chardon



Jacques de la Fresnaye

Ceci amène à nous interroger sur les règles de consanguinité et autres empêchements au mariage de l'Église catholique.

Le **droit canon**⁵ interdit les mariages jusqu'au quatrième degré inclusivement, sauf dérogation obtenue des autorités ecclésiastiques. Que signifie quatrième degré? Voici un exemple : « J'ai 2 parents, 4 grands-parents, 8 bisaïeuls et 16 trisaïeuls. Toutes les filles descendant de ces 16 trisaïeuls me sont interdites »⁶. Ça fait beaucoup de filles (ou de garçons) et comme à cette époque paysanne on se mariait souvent dans un rayon restreint de quelques kilomètres, la probabilité était élevée d'enfreindre la loi canonique, ou de rester célibataire. Et le problème était encore plus aigu chez les nobles qui évitaient d'épouser quelqu'un d'un rang inférieur.

Comment résoudre ce problème? Pour les gens du peuple, l'Église accordait des dispenses à ceux qui habitaient des lieux comptant moins de « 300 feux » (habitations), mais seulement à ceux du 3^e ou 4^e degré. Les cousins et cousines (2^e degré) sont donc exclus.

Chez les nobles, si une fille ne trouve époux parce qu'elle n'a pas de dote proportionnée à sa condition sociale et qu'un parent s'engage à la doter pour l'épouser, l'Église accorde la dispense pour éviter une mésalliance. « La mésalliance est toujours à sens unique : elle vise la fille noble⁷ » qui ne doit

en aucun cas marier un roturier sans subir de disgrâce.

D'autres circonstances permettent aussi aux nobles de jouir d'une dispense⁸ :

- si une alliance permet d'éviter ou d'arrêter une guerre ou des procès sans fin, l'Église accorde une dispense pour « l'établissement ou la consolidation de la paix »;

- « Le péril de la vie ». Si une fille habite un lieu dangereux, par exemple un bord de mer sujet aux incursions ennemies, ce qui a été fréquent en Normandie, et que seul un parent accepte quand même de l'épouser, la dispense peut être accordée;

- « Le besoin qu'a une veuve pour l'éducation de ses enfants et le bien de ses affaires d'épouser un certain homme qui est son parent... »;

- « L'honneur d'une famille illustre et considérable dont on ne peut conserver le nom, le rang et les biens qui y sont depuis longtemps, que par le mariage entre parents... »;

- « Les grands services que des personnes qui veulent se marier ensemble, ou d'autres de leur famille, ont rendu ou peuvent rendre à l'Église ou à l'État... »;

- Enfin, en cas de « difficulté qu'ont les Catholiques de trouver des Catholiques avec qui ils se puissent marier », la dispense peut être accordée.

En résumé, les dispenses sont principalement accordées aux nobles dans le but de leur conserver leur statut social et leurs privilèges. Nous ignorons laquelle de ces dispenses a été évoquée pour le couple Hamelin/Marcadey. L'hypothèse la plus plausible est que l'évêque a jugé que maintenant que la vertu de la jeune femme a été profanée, et

(Suite page 47)

⁵Droit canon : l'ensemble des lois internes qui régissent l'Église catholique et ses fidèles.

⁶Jean-Louis Flandrin, *Les amours paysannes (XVIIe-XIXe siècles)*, Éditions Gallimard/Julliard, collection *Archives*, Paris, 1975, p. 31.

⁷François Lebrun, *La vie conjugale sous l'Ancien Régime*, Armand Colin, Paris, 1993, p. 23.

⁸Flandrin, *Op. cit.* 34 à 36.

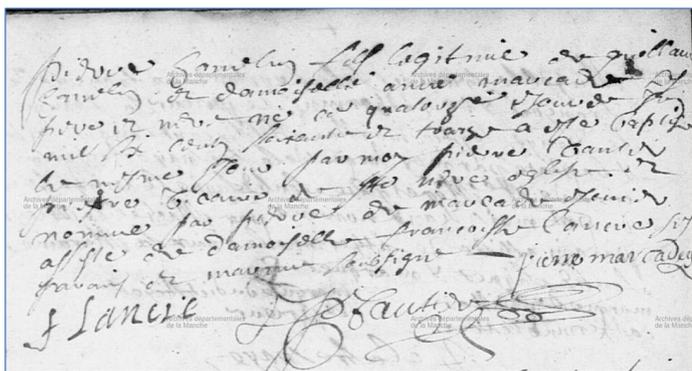
(Suite de la page 46)

que son mariage a été annulé, il vaut mieux accorder la dispense « parce qu'il y a crainte pour son honneur si elle reste dans le monde sans se marier »⁹. D'autant plus qu'elle est mère d'un garçon nommé Pierre qui a été baptisé le 14 juin 1673, quatre mois avant la découverte de l'empêchement.

Si la dispense n'avait pas été accordée que serait-il advenu de la mère et de l'enfant? La décision de l'évêque a certainement été la bonne puisque le couple a prospéré. Le 7 juin 1675, Guillaume et Anne font baptiser leur second fils, Laurent¹⁰. Le 23 décembre 1676 naît Anne Françoise¹¹. Un quatrième enfant naît le 23 février 1678 qu'on nomme Jeanne¹². Ainsi donc, tout est bien qui finit bien et on se plaît à penser que Guillaume et Anne vécutrent longtemps et heureux au milieu de leurs nombreux enfants.

Curieusement, un certificat d'inhumation daté du 8 janvier 1679 déclare le décès d'un enfant illégitime de Guillaume Hamelin âgé d'environ 6 ans¹³. C'est sans doute Pierre baptisé le 14 juin 1673. Le prêtre interprète de façon restrictive la dispense de consanguinité. Puisque la dispense n'a été accordée qu'en octobre 1673, le célébrant Denis Lagouche, vicaire, déclare l'enfant illégitime, puisqu'il est né avant l'obtention de la dispense.

Voici les actes de baptême et d'inhumation de Pierre Hamelin.

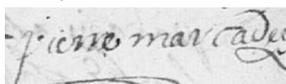


Acte de baptême de Pierre Hamelin¹⁴

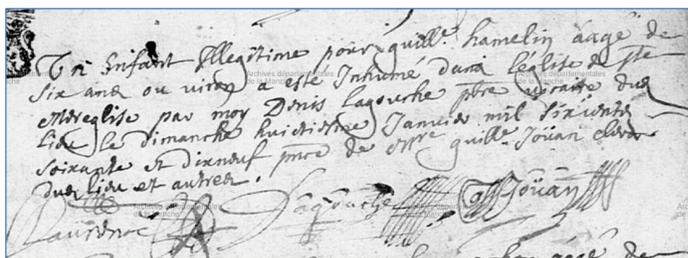
Pierre Hamelin fils légitime de Guillaume Hamelin et damoiselle Anne Marcade, ses pere et mere, né ce quatorzième jour de juin mille six cent soixante et traize, a été baptisé le mesme jour par moi Pierre Vautier pretre vicaire de S^{te} Mère Eglise et nommé par Pierre de Marcade escuyer assisté de damoiselle Fañçoise Lancre ses parrain et marraine sousignés.



Françoise Lancre Pierre Vautier

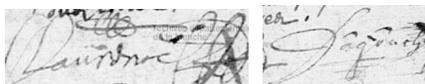


Pierre Marcadey



Acte d'inhumation de Pierre Hamelin¹⁵

Un enfant illégitime pour Guillaume Hamelin aagé de six ans ou viron a esté inhumé dans l'église de S^{te} Mere Eglise par moy Denis Lagouche pr^{être} vicaire dudit lieu le dimanche huictième janvier mille six cent soixante et dix neuf [en] pr^{ésence} de m^{aitre} Gilles Joüan, clerc dudit lieu, et autres.



Laurence Denis Lagouche



Gilles Joüan

⁹Flandrin op. cit., p.36

¹⁰<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085773kj6Vby/6eebabe16>, élément 78 de 168, page de gauche, 2^e.

¹¹<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085773kj6Vby/82aaac46f4>, élément 110 de 168, page de gauche, dernier.

¹²<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085773kj6Vby/e7c0e19bf6>, élément 146 de 168, page de gauche, dernier.

¹³<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085773kj6Vby/fe8d4a9553>, élément 157 de 168, page de droite, 1^{er}.

¹⁴<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085773kj6Vby/7a88ce63da>, élément 42 de 89, page de gauche, 1^{er}.

Voir aussi : <http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085773kj6Vby/7a88ce63da>, élément 38 de 168, page de droite, dernier.

¹⁵<http://www.archives-manche.fr/ark:/57115/a011288085773kj6Vby/fe8d4a9553>, élément 157 de 168, page de droite, 1^{er}.

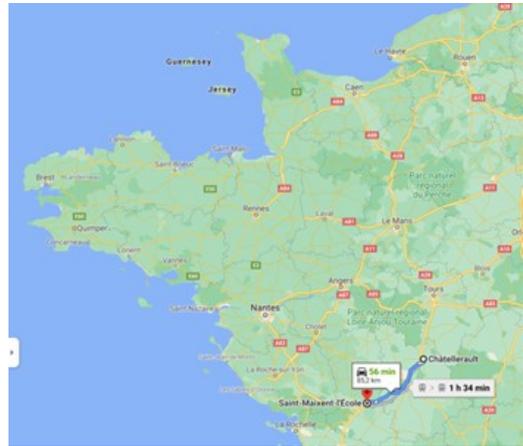
L'édit de Nante promulgué par Henri IV en 1598 a mis fin à la guerre de religion entre protestants et catholiques de France. Mais voilà qu'en 1685 Louis XIV impose l'édit de Fontainebleau et révoque l'édit de Nantes. La persécution reprend de plus belle contre les protestants. Parmi les victimes on trouve **Jacob Chamois** et son épouse Rachel Dallé. Voici leur histoire.

« Jean Dallé, un des plus savants théologiens de l'église protestante naquit à Châtelleraut, le 6 janvier 1594. Son père était receveur des consignations à Poitiers, et sa mère appartenait à une famille notable de Châtelleraut, celle des Berthon, qui, à l'époque de la révocation, donna des gages nombreux de sa fidélité à l'Évangile.

En 1690, ses trois soeurs Rachel, Marguerite et Catherine furent mises en possession de ses biens, qu'on leur enleva neuf ans après parce qu'elles n'étaient pas converties. Marguerite, femme de Michel Berthon-Cousinière, et Rachel, qui avait épousé **Jacob Chamois**, déclaraient en effet qu'elles souffriraient plutôt la mort que d'aller à la messe.

Rachel fut enfermée, en 1699, dans un couvent, l'Union-Chrétienne. Quant à Catherine, veuve du ministre Michel Charles, elle préféra se jeter dans un puits que de tomber entre les mains des terribles convertisseurs catholiques. »

Par ailleurs, une la liste de réfugiés fuyant les « convertisseurs » de Louis XIV on trouve un « **Chamois** » résident de Saint-Maixent. »



Châtelleraut et Maixent sont distants de 85 km.

¹Et non fidélité à l'Église catholique.

²L'Union chrétienne : couvent fondé en 1680 dans la ville de Fontenay dans le but d'offrir un asile et une maison d'éducation aux femmes veuves et aux filles qui « voulaient » abjurer le protestantisme.

Valette, René, *L'Union chrétienne*. Dans *Revue historique de l'Ouest*, Nantes, 1886, p. 126.

https://www.google.ca/books/edition/Revue_historique_de_l'Ouest/SJKsAAAAyAAJ?hl=fr&gbpv=1&dq=%22Couvent+de+l%27Union-Chr%C3%A9tienne%22&pg=PA126&printsec=frontcover

³Lièvre, Auguste, *Histoire des protestants et des églises réformées du Poitou*, vol. 3, chez Grassart, Paris 1859, p. 82-83.

https://www.google.ca/books/edition/Histoire_des_protestants_et_des_%C3%A9glises/Xr9SAAAAcAAJ?hl=fr&gbpv=1&dq=histoire+des+protestants+et+des+eglises+r%C3%A9form%C3%A9es+vol+3&printsec=frontcover

⁴*Ibid.*, p. 357. Saint-Maixent est situé entre La Rochelle et Poitiers.

NDR. Pour se situer, je joins un tableau des Chamois du 17e en Poitou où on voit Jacob tout à gauche.

Notez que plusieurs autres membres de la famille Chamois étaient huguenot et leurs biens furent confisqués pour leur appartenance. Certains récupérèrent leurs biens après abdication.

Les recherches et le tableau fut élaboré par Gérald Frigon¹¹⁶.

Vous pouvez consulter le tableau dans frigon.org <https://frigon.org/uploads/document/tableau-chamois-en-poitou-au-17e-1.jpg>

